VALEURS ET PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE

Manuel Tonolo, Prag Philosophie, Inspe site de Chambéry, Université Grenoble-Alpes

MàJ : 02/01/2024

***SOMMAIRE* :**

I- 'Valeurs' ou 'Principes' de la République ?
A- Qu'est-ce qu'une valeur ?
B- Qu'est-ce qu'un principe ?
C- Valeurs et/ou principes de la République ?
D- Les principes de la République Démocratique
II- Articulation spatiale des valeurs de la République
A- L'ambivalence de la liberté
B- La complémentarité avec les deux autres valeurs
C- Quel est le sens de la devise française ?
III- Éduquer à la citoyenneté
IV- Les allusions partielles aux valeurs de la République
A- L'oubli de la fraternité
B- L'oubli de l'égalité ;
C- L'oubli de la liberté.
V- République et démocratie
A- Définitions
B- L'idéal critique des valeurs universelles

I- « VALEURS » ou « PRINCIPES » DE LA RÉPUBLIQUE ?

A- Qu'est-ce qu'un 'principe' ?

Le mot *Principe* est issu d'une racine indo-européenne *Per* (en avant), qui a donné *primus*, premier. Le principe est ce qu'on pose en premier, ce qu'on prend (*cap*) au fondement, au commencement, à la tête. Princeps, le prince est celui qui est à la première place, qui *prend* la tête.

Il existe des principes qui sont au fondement des connaissances, ***principe métaphysique***, à la base de l'être des choses, ou ***principe épistémologique***, à la base d'une connaissance.
On se concentrera ici sur les principes qu'une société place au fondement des actions de ses citoyens, à la base de nos décisions pratiques pour la législation : ***principe juridique*** qui tire sa force d'une loi ; ***principe constitutionnel*** qui tire sa force d'une constitution, cadre général des lois. Ces principes sont établis par un pays particulier, mais ils ont parfois une portée qui tend parfois à l'universalité.

On attribue au principe une extériorité, sinon une certaine objectivité, qui ne dépend pas de nous, qui dépend d'un système qui nous dépasse et dans lequel on s'inscrit.

B- Qu'est-ce qu'une 'valeur' ?

Valeo en latin, d'où vient le mot valeur, avant de signifier « avoir de la valeur », évoque la *force* puissante du *valeureux*, la vigueur du *valide*, la bonne santé de qui n'est pas *valétudinaire*.
Une valeur est donc ce qui communique de la force pour nous emmener quelque part, vers ce qui compte le plus à nos yeux et est assez fort pour diriger la conduite et la pensée. Ce n'est pas un objectif précis, mais plutôt une boussole qui nous donne la force d'orienter nos actes et qui nous guide dans nos choix.

Cette force d'orientation suppose une *é-valuation* qui établit des préférences et sacrifie des orientations moins valorisées.
Il est nécessaire de distinguer les valeurs individuelles et les valeurs collectives.
Ce qui ne vaut que pour moi ne peut prétendre orienter une politique démocratique. Ce sont donc des valeurs collectives, valorisées par l'ensemble du peuple, qui pourront orienter la politique d'un pays démocratique. Ces valeurs collectives déterminent l'intérêt général, l'intérêt commun, voire l'intérêt de l'humanité dans son universalité.

A la différence d'une dictature ou d'un régime autoritaire où ce qui prévaut c'est la force singulière du ***prince***, ce qui prédomine dans une démocratie, c'est la force de ***principes*** législatifs communs : la loi qui sert l'intérêt commun est supérieure à la personne singulière, dictateur ou simple particulier.
Ainsi, dans une démocratie, on va rencontrer deux formes de principes que les actions des gouvernants mettent en premier pour guider leurs actes :

- les principes juridiques régissent le fonctionnement de la justice : l'indépendance des trois pouvoirs, la gratuité d'accès à la justice (hors frais de justice), le droit de faire appel et d'avoir un procès équitable (avec des magistrats impartiaux), la présomption d'innocence, le principe du contradictoire et la publicité des audiences.

- **les principes constitutionnels**, qui donnent leur orientation générale aux lois, tentent d'appliquer concrètement un idéal moral collectif dans la vie de la cité en définissant le cadre même de l'État démocratique et républicain. Ces principes constitutionnels sont des valeurs morales, c'est à dire des *valeurs idéales que s'est donné le peuple se constituant en République, et dont l'application n'est pas individuelle, mais collective. Ces valeurs morales ne sont en aucun cas celles des individus visant leur intérêt particulier, mais du gouvernement des citoyens qui doit viser l'intérêt général,* et elles deviennent une orientation politique de gouvernement. Ce sont des idéaux pour orienter les lois qui sont votées, un horizon que la démocratie doit s'efforcer sans cesse de viser (liberté, égalité, fraternité, justice…) en remettant en cause l'état présent. Ainsi, les valeurs républicaines et démocratiques sont à l'articulation de l'horizon d'un idéal moral (les valeurs républicaines) et de sa concrétisation politique -toujours partielle et à améliorer- dans les lois votées.

C- V<u>aleurs et/ou principes de la République ?</u>

Au rebours de l'affirmation parfois rapide de la laïcité comme « valeur de la République », plusieurs analyses se refusent à parler de valeurs parce qu'on pourrait les considérer comme relatives, au contraire des principes, supposés intangibles. S'il est effectivement toujours possible de reprocher à une valeur humaine sa relativité, il ne saurait jamais être question de faire des principes de la République de simples valeurs subjectives : elles doivent valoir pour tous les membres de la collectivité.
On ne peut donc parler de « valeurs » sans apporter davantage de précisions . S'agit-il de valeurs individuelles ou de valeurs collectives ? Et s'il s'agit de « valeurs collectives », s'agit-il de valeurs imposées à l'ensemble de la population, ou de valeurs que cette collectivité s'est elle-même données ?
La République se donne des idéaux dont seule leur articulation les transforme en « valeurs de la République », c'est à dire une boussole ternaire qui sert à guider, évaluer, critiquer les décisions pries ou à prendre. Et ces valeurs se traduisent et s'incarnent aussi comme principes juridiques.
Si le relativisme des valeurs ne peut être acceptable, car il ne revient jamais à une personne de légiférer pour la communauté -sauf à être dans une tyrannie- , il nous faut donc toujours parler de ***valeurs républicaines et démocratiques***, et non simplement de « valeurs », afin de bien marquer que ces valeurs ne sont pas subjectives, car elles concernent le <u>bien commun</u> (République) et elles émanent de l'<u>ensemble de la collectivité</u> (démocratie).

Cf : La laïcité est-elle une valeur ? (Pierre Kahn) et La laïcité et les "valeurs" (Jean-Michel Muglioni)

D- Les Principes de la République Démocratique

1- ***Principes et Valeurs de la République*** : liberté, égalité, fraternité (= des horizons qui orientent le droit)
Ces idéaux qui sont aussi des valeurs que se donne la République, non en soi pour chacune, mais pour la collectivité, et seulement quand elles forment un SYSTÈME (Cf site Viatique)

2- ***Principes de la République*** : (= règles *supérieures inscrites dans la Constitution* qui définissent le fonctionnement juridique concret de l'État dont le cadre est fixé par le préambule de la constitution) :

→ indivisibilité ; laïcité ; démocratie ; protection sociale.
→ égalité juridique homme-femmes ; décentralisation ; environnement et principe de précaution

Les PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE

cf : https://www.vie-publique.fr/fiches/19562-quels-sont-les-principes-fondamentaux-de-la-republique-francaise
cf : Que sont les principes républicains ? Document du Conseil des sages de la laïcité

- **Principes et Valeurs de la République** : ***Liberté, égalité, fraternité*** *(= idéaux, horizons)*

Liberté,
Égalité, **qui sont aussi des valeurs de la République, non en soi pour chacune,**
Fraternité **mais seulement quand elles forment un SYSTÈME (Cf site Viatique EMC)**

- **Principes (et non valeurs) de la République** : (= règles juridiques supérieures du préambule de la constitution de 1958)

indivisible *(souveraineté/ peuple sur tt le pays/Alsace-Lorraine)*
laïque ***(1792, 1882, 1886, 1905, 2004)*** ***4 principes ajoutés dans le préambule***
démocratique ***(suffrage universel, 1848, 1944)*** ***de la constitution de 1958***
sociale ***(acquis sociaux du CNR 1944→1946)***

+3 principes ajoutés dans les années 2000 :

Egalité hommes-femmes (1999-2008)(Loi de 2000 sur la parité +Égalité professionnelle H-F 2004)
Organisation décentralisée de la République ***(2003)***
Environnement et principe de précaution /dvt durable /Charte environnement de 2004) **(2005)**

- **Symboles de la République** : ***Drapeau, devise LEF, Marseillaise, 14 juillet, Marianne, coq***

- **Valeurs de l'École : SAVOIR (vérité) + CULTURE**

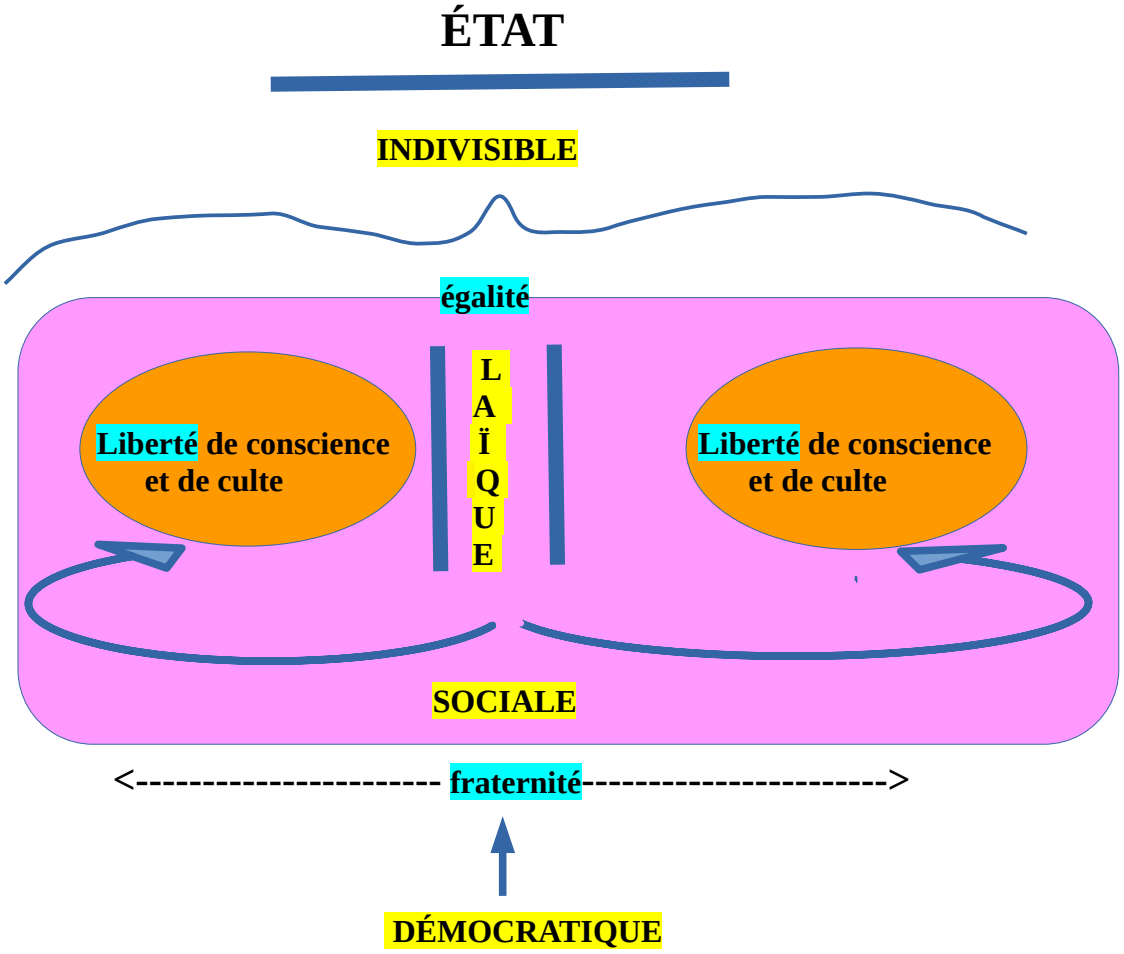

II- ARTICULATION SPATIALE DES 3 VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Pourquoi la devise de la République française met-elle en avant la liberté l'égalité et la fraternité? Pourquoi ces trois valeurs ? Pourquoi avoir choisi de privilégier la liberté, l'égalité et la fraternité, et pas d'autres valeurs ? Pourquoi seulement trois et pas deux ou quatre ?
Quand on présente les valeurs de la devise républicaine, il arrive fréquemment qu'on se contente de se livrer à un triple panégyrique qui juxtapose chacune des trois valeurs dans leur grandeur respective. La liberté, c'est magnifique ! L'égalité, c'est fantastique ! La fraternité, quel bonheur ! Cela revient à passer sous silence, comme nous allons le voir, l'ambivalence fondamentale de chacune de ces valeurs, qui en elle-même n'a pas le sens républicain que seule peut lui conférer son articulation avec les deux autres.

Par exemple, évoquer le problème philosophique de la liberté se réduit souvent à poser le problème de son antinomie avec la loi. Non pas que cet enjeu ne soit pas fondé, car il est vrai que toute liberté individuelle peut être une menace pour les autres libertés. On oublie cependant souvent le deuxième enjeu de la liberté, qui est de pouvoir s'associer avec d'autres libertés pour coopérer. Expliquons ces deux enjeux.

A- L'ambivalence de la liberté :

La liberté peut se montrer sous deux aspects : elle peut avoir un côté négatif, menaçant la liberté des autres, ou un côté positif, coopérant heureusement avec celle des autres.

Liberté - : La liberté peut avoir un ***côté négatif***, en concurrençant et menaçant la liberté d'autrui
→ *Ma liberté s'arrête là où commence celle d'autrui* (= ***Égalité***, refus des discriminations)

Liberté + : La liberté peut avoir aussi un ***côté positif***, désireux de coopérer avec la liberté d'autrui
→ *Ma liberté est étendue à l'infini par celle des autres*, elle se prolonge et s'enrichit là où commence celle d'autrui, avec qui je coopère. (= ***Fraternité***, solidarité)

L'articulation avec les deux autres valeurs de la devise doit se comprendre par rapport aux deux aspects que peut revêtir la liberté :

B- <u>La complémentarité avec les deux autres valeurs</u> :

Là où la liberté présente son côté négatif et représente un danger pour les autres libertés,
→ <u>L'ÉGALITÉ politique</u> intervient pour SÉPARER par la loi les libertés dans leur côté négatif, en assurant l'égalité des libertés- entre elles.

Là où la liberté présente son côté positif et comprend l'intérêt d'une coopération avec les autres libertés :
→ <u>La FRATERNITÉ morale</u> intervient pour RÉUNIR par la coopération les libertés dans leur côté positif et solidaire.

<u>L'égalité limite le côté négatif de la liberté</u> tandis que <u>la fraternité étend le côté positif de la liberté</u>

LIBERTÉ 1 - en CONCURRENCE => menace pour les autres libertés	**ÉGALITÉ POLITIQUE** = **<u>SÉPARATION</u> des LIBERTÉS** limitées (et protégées) par la **LOI**	**LIBERTÉ 2 -** en CONCURRENCE => menace pour les autres libertés
+ FRATERNITÉ MORALE + = <u>UNITÉ</u> des LIBERTÉS+ qui <u>COOPÈRENT</u> SANS ÊTRE EN CONCURRENCE		

L'ÉGALITÉ, par la LOI, <u>fixe une frontière</u> pour ÉGALISER les espaces divisés des LIBERTÉS en CONCURRENCE.

La FRATERNITÉ <u>dépasse les frontières</u> et rapproche les libertés pour COOPÉRER dans un espace commun, au nom des mêmes valeurs.

SCHÉMA DE LA DEVISE RÉPUBLICAINE

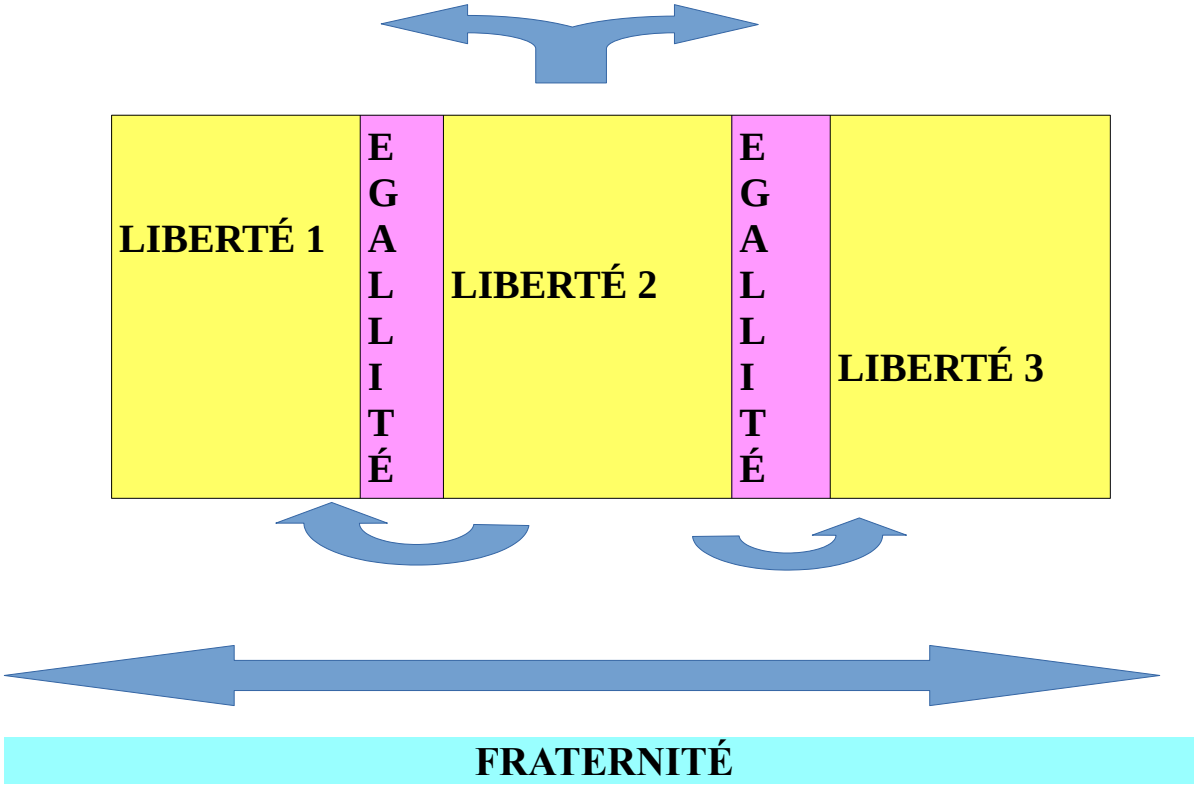

C- <u>Quel est alors le sens de la devise française</u> ?

La devise unit trois valeurs : liberté, égalité, fraternité. Pour quelle raison ? Celle d'une ambivalence dialectique.
Parce que chacune de ces trois valeurs est <u>ambivalente</u> et peut renvoyer à des significations opposées. Prise en soi et isolément, chaque valeur révèle qu'elle ne peut valoir par elle-même.

Quand elle est seule, ***la liberté*** peut opprimer d'autres libertés. Quand elle est seule, ***l'égalité*** dans la misère ou dans la soumission n'est pas enviable. Quand elle est seule, ***la fraternité*** d'une communauté peut se liguer contre la liberté d'autres fraternités qu'elle opprime, ou auxquelles elle impose son intérêt particulier.

La valeur de la devise consiste donc dans l'articulation complémentaire entre les trois valeurs, toujours en <u>conflit quand elles sont isolées</u>. L'égalité vient contredire les excès d'une liberté égoïste ; la fraternité vient s'opposer à une froide égalité individualiste, ne voyant dans la liberté des autres qu'une menace ; la liberté vient rappeler que sans elle, l'égalité dans la servitude ou l'oppression d'une fraternité communautaire n'a aucun sens.
Pendant longtemps, on a mis essentiellement l'accent sur la liberté et l'égalité, faisant de la fraternité, une vertu morale à part des deux autres valeurs de la devise. C'était une erreur, car si l'égalité est nécessaire pour affirmer à la liberté que « ***ma liberté s'arrête là où commence celle d'autrui*** », la fraternité ne l'est pas moins en affirmant, elle, que « ***ma liberté se prolonge là où s'arrête celle d'autrui*** » (là où la liberté d'un individu est empêchée, limitée, car elle rencontre des obstacles, d'autres libertés solidaires sont à ses côtés pour l'assister et lui venir en aide.

C’est l’*ambivalence dialectique des trois valeurs de la devise* qui fonde le conflit perpétuel dans lequel elle s’articulent. Et cette complémentarité « dialectique » -dans le sens où ces trois valeurs entretiennent toujours un dialogue critique entre elles-, est ce qui fonde le dynamisme de la démocratie et de son auto-critique permanente :

- la liberté des uns n’oublie-t-elle pas l’égalité avec d'autres libertés ? Ce qui serait le cas quand veut s’imposer la liberté la plus forte...
- l’égalité renvoie-t-elle à une liberté effective ? Ce qui serait le cas dans un régime totalitaire...
- L’égalité des libertés isolées dans leur cases sécuritaires garanties par la loi n’oublie-t-elle pas le lien fraternel qu’elle peut avoir avec les autres libertés, qui ne représentent pas seulement qu’un danger, mais sont aussi source de richesse ? Ce qui serait le cas dans une société individualiste ou chacun vit replié sur soi-même, dans son confort personnel, mais dans la peur de la rencontre des autres...
- le groupement d’intérêts fraternels des uns ne se fait-il pas aux dépends de la fraternité des autres ? Ce qui serait le cas pour toute association s’efforçant de faire prévaloir son intérêt particulier sur celui des autres, et donc sur l’intérêt général….
- Peut-on se contenter d’une égalité entre les fraternités particulières de communautés différentes, juxtaposées mais hermétiques, coexistant sans réel rapport les unes avec les autres ?

Par ailleurs, la survalorisation d’une des trois valeurs de la devise républicaine permet de définir le type de régime politique en vigueur :

- Certains pays dits « libéraux » font un absolu de la liberté, qui doit prévaloir sur les deux autres valeurs de la devise républicaine. Avec le risque d’affrontements où tente de s’affirmer la « loi de la plus forte liberté. »

- D’autres pays plus « autoritaires » imposent une égalité qui néglige les libertés individuelles et se méfient des relations de fraternité, suspectes de dissidence. Avec ici le risque d’une « paix des cimetières » où le silence qui s’étend uniformément témoigne de l’interdiction de tout dialogue libre et critique.

- D’autres pays enfin plus centrés sur les « communautés », où la loi est faible face aux diverse fraternités communautaires, donnent la primauté aux règlements internes des groupements les plus puissants, qui dictent leur comportement mafieux, religieux ou ethnique aux minorités. La loi qui prévaut est ici celle de la fraternité communautaire la plus forte ou la mieux implantée.

Liberté du plus fort au détriment de celle des autres, égalité de la case (prison froide ou prison dorée - appartement individuel confortable et virtuellement connecté, dont on ne sort plus volontairement car le monde est insécure-), fraternité interne à un groupe qui veut imposer son intérêt aux autres… les valeurs de la République ne sont des valeurs *que si elles font système*, si elles s’articulent entre elles pour se contredire et se tempérer mutuellement.

L’ambivalence des trois valeurs de la République et le conflit dialectique de valeurs qu’elles entretiennent fonde le dynamisme d’une démocratie qui s’auto-critique sans cesse pour progresser, grâce à cet idéal ternaire toujours en tension, dont l’articulation conflictuelle l’incite à progresser.

Parler des valeurs républicaines et démocratiques d’un pays, c’est toujours mettre l’accent sur l’effort permanent de remise en cause de ce qui va encore dans le présent à l’encontre de ces valeurs ternaires idéales : manque de liberté et de critique, injustices, inégalités, discriminations, égoïsmes...

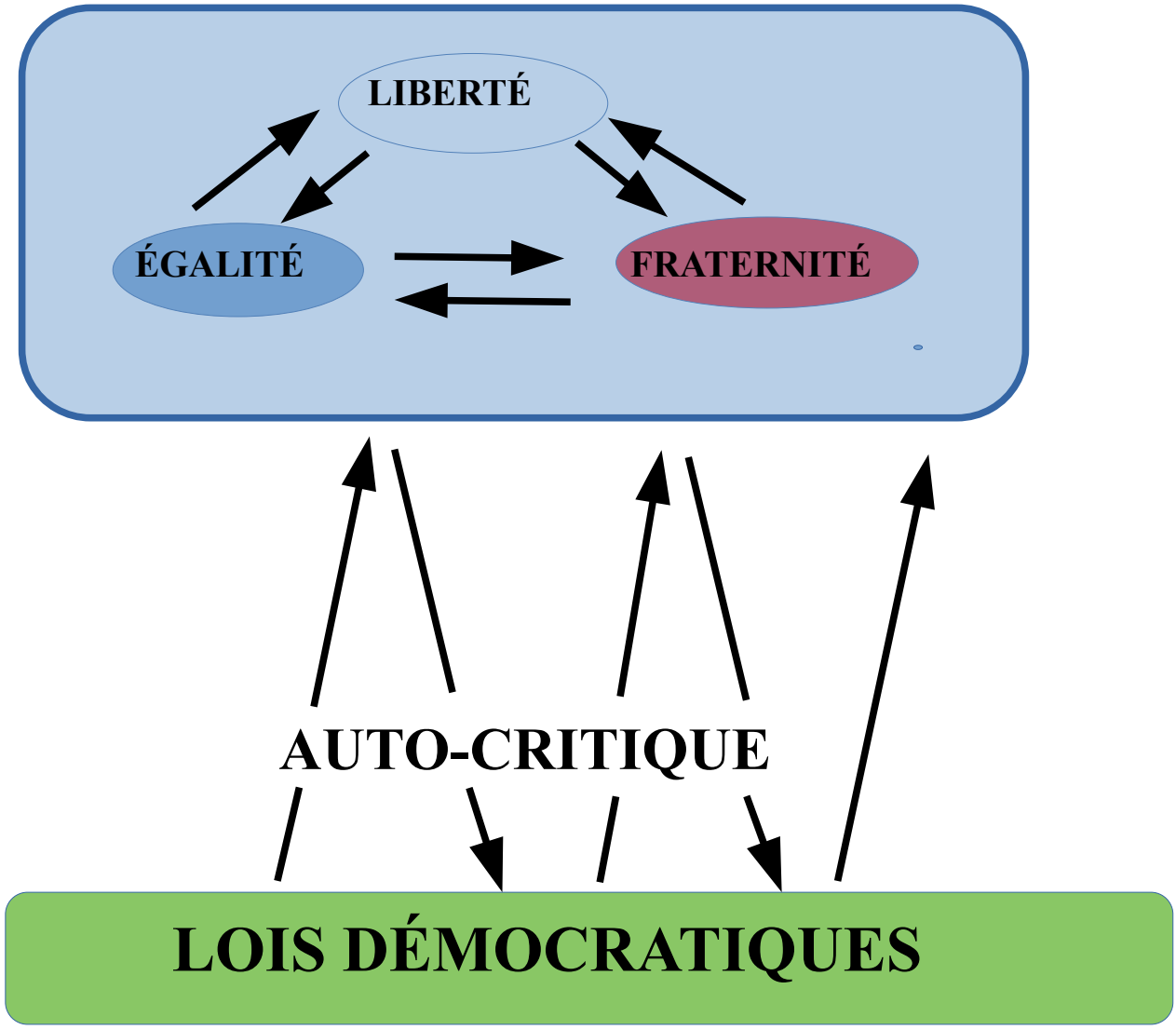

III- LES ALLUSIONS PARTIELLES AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Comprendre comment les trois valeurs de la devise républicaine font système, c'est reconnaître qu'il n'est pas possible de ne mettre l'accent que sur l'une ou l'autre de ces valeurs.

A- **L'oubli de la fraternité**

Ne définir la liberté que par son seul côté négatif revient à mettre l'accent sur la ***sécurité*** apportée par la loi, et à ne considérer les autres libertés que comme des menaces dangereuses. C'est par exemple le cas d'un régime sécuritaire d'exclusion et de méfiance généralisée, où toute fraternité est oubliée.

B- **L'oubli de l'égalité**
De même, ne définir la liberté que par son seul côté positif peut confiner à un ***optimisme naïf*** ou un ***cynisme manipulateur***, si l'on croit que spontanément toutes les autres libertés ne demandent qu'à s'associer et à coopérer. C'est la croyance par exemple en l'harmonie spontanée du renard libre et des poules libres dans le poulailler ; ou la foi en des communautés d'emblée sans rapport de pouvoir, la croyance en la possibilité de contrats justes entre contracteurs inégaux… Ici, c'est l'affirmation de la nécessaire égalité devant la loi qui est oubliée.

C- **L'oubli de la liberté**
Enfin, affirmer l'égalité de tous devant la loi en exigeant une uniformisation face à une loi arbitraire, voire une fraternisation idéologique contrainte, sans vraiment tenir compte de la liberté individuelle, c'est l'exemple de la dictature ou des pratiques modernes -idéologiques, communautaristes ou technologiques- de servitude volontaire, où l'affirmation de la liberté est oubliée.

IV- RÉPUBLIQUE ET DÉMOCRATIE

A- Définitions

:
République = un régime politique reposant sur
- **des lois supérieures** qui s'imposent aux gouvernants.
- une constitution visant **l'intérêt public** (la chose/cause publique, *res publica*)

→ Constitution, la loi des lois >>> arbitraire des dirigeants (despotisme)
→ Séparation / légitimité divine (laïcité)
→ res publica (antiquité) → un *régime politique soucieux de la cause* juridique (res) du peuple
→ la forme ou l'essence politique de tout État régi par la souveraineté des lois (≠ despotisme)
→ République républicaine (un programme politique démocratique)

Démocratie = un idéal moral dont l'horizon est

l'alliance entre les trois idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité

1 → **idéal de la liberté** pour tous de s'auto-déterminer :
participation au pouvoir du peuple,
- directe ou
- indirecte, (suffrage universel et non censitaire)

=> *Débats de délibération* pour décider / Bien commun, intérêt général
=> *Séparation des pouvoirs* exécutif, législatif, judiciaire (Montesquieu)

2 → **idéal d'une égalité** de ces libertés devant une loi égale pour tous (justice)
=> remise en question régulière des lois pour plus de justice,
pour limiter les inégalités restantes

=> Il est dans la définition même de la démocratie d'inviter à sa propre critique.

3 → **idéal d'une fraternité** entre ces libertés, différentes, mais réunies par l'intérêt général

B- L'idéal critique des valeurs universelles

Poursuivant des idéaux moraux desquels elle tente de se rapprocher, la démocratie pose une idée morale comme horizon un idéal moral dont peuvent se servir tous ceux qui souhaitent montrer le décalage entre le légal et le légitime, entre les principes proclamés et leur application toujours insuffisante, et ainsi faire avancer la justice vers une réalisation plus entière.

Il est donc toujours inutile de reprocher à la démocratie républicaine de ne pas vraiment être démocratique, car on ne peut se plaindre d'un horizon qu'on n'attendrait pas. La démocratie est une idée de la raison : celle de ***l'auto-détermination***. De même que la République, qui est celui d'un ***système de lois qui assure le bien commun***. Or, ces idéaux moraux seront toujours en deçà de la réalité qu'ils visent. Il est déjà difficile de prétendre s'auto-déterminer seul, alors quand on se situe au niveau d'un pays, la tâche est infiniment plus complexe. De même, comment assurer que les lois garantissent à tous une liberté, une égalité et une fraternité complètes ? Le croire serait illusoire, mais y renoncer serait dramatique.

En effet, le fait qu'il s'agisse d'idéaux moraux implique que l'effort pour s'en rapprocher doit être constant. C'est une tâche de la raison que d'écouter et de prendre en compte les conflits incessants entre légalité et légitimité, afin de continuer à faire évoluer la marche vers une auto-détermination plus complète et un bien commun plus réel pour tous. Ce qu'on peut donc reprocher à un gouvernement démocratique et républicain, ce n'est jamais de ne pas réaliser totalement les idéaux dont il se prévaut (liberté, égalité, justice, fraternité, solidarité…), mais au contraire de ne pas faire suffisamment d'effort pour prendre en compte les signes dans la réalité qui montrent les progrès immédiats à accomplir.

Ces valeurs universelles -en tant qu'on postule qu'elles devraient être bonnes pour toute société, quelle qu'elle soit et pour tout être raisonnable- sont donc avant tout des ***idéaux d'une universalité critique***, qui ne servent qu'à indiquer l'écart entre l'idéal dont on se réclame et la réalité, et qui invitent donc à poursuivre sans cesse les efforts pour continuer à le résoudre. Loin d'être une utopie reléguée aux rêves, l'horizon moral d'une société libre, égale et fraternelle est d'abord l'invitation critique à ne jamais se satisfaire de la situation présente et à continuer la marche vers la justice en prenant en compte les injustices qui crient, et que parfois on se refuse à entendre.

Bibliographie :

Platon : La République
Aristote : Les Politiques
Spinoza : Traité politique ; Traité théologico-politique
Locke : Traité sur le gouvernement civil
Rousseau : Le contrat social (sur Rousseau et la volonté générale, voir document spécifique sur Viatique)
Kant : Sur l'expression courante : il se peut que ce soit juste en théorie, mais en pratique, cela ne vaut rien (1793) *; Vers la paix perpétuelle (1795)*
Debray : *Êtes-vous démocrate ou républicain ?* (ou ici)